

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, codes 16, 70 et 22 + hebdomadaires régionaux de Chaudière-Appalaches +
liste télécopieur

**PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN BARRAGE SUR LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE
À LA HAUTEUR DE SAINT-GEORGES
PAR LA CORPORATION RENDEZ-VOUS À LA RIVIÈRE POUR L'AN 2000**

LE BAPE ENTREPREND UNE MÉDIATION

Québec, le 20 novembre 2000 - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu du ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, le mandat d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation en environnement dans le cadre du projet d'aménagement d'un barrage sur la rivière Chaudière à la hauteur de Saint-Georges par la Corporation Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000. Le président du BAPE a confié ce mandat, débutant le 27 novembre, à monsieur Jean Paré, membre à temps partiel au BAPE.

La médiation en environnement

La médiation est une démarche souple de règlement de différends tentant d'amener les parties au dialogue et au consensus tout en considérant l'environnement et l'intérêt des tiers. Elle favorise la participation des requérants de l'audience publique à la prise de décision dans les cas où les parties sont intéressées au dialogue. Dans le cas où il n'y aurait pas d'entente, les requérants conservent leur droit à une audience publique. À la fin de son mandat, le BAPE remet son rapport au ministre de l'Environnement. Après avoir pris connaissance des conclusions du rapport, il appartient au ministre de le rendre public et de décider des suites à apporter au projet.

Le projet

La Corporation Rendez-vous à la rivière Chaudière pour l'an 2000 projette l'aménagement d'un barrage sur la rivière Chaudière à la hauteur de la municipalité de Saint-Georges en Beauce afin de créer un plan d'eau utilisable à des fins récréatives. Le site privilégié pour l'implantation du barrage est localisé à quelque 40 mètres en amont de la confluence des rivières Chaudière et Famine. Le projet proposé consisterait en un barrage gonflable au fil de l'eau composé de deux tubes de caoutchouc de 50 mètres de long sur 3 mètres de haut, fermés aux extrémités par des vannes étanches. Ces tubes gonflables seraient installés sur une fondation de béton et seraient séparés par un pilier central profilé pour faciliter le passage des glaces.

Le plan d'eau créé aurait une longueur de 2,6 kilomètres et une superficie de 364 000 mètres carrés. Le barrage serait en exploitation durant la période estivale, soit du 1^{er} juin au 15 octobre, et le plan d'eau serait maintenu au niveau de 162 mètres par un système automatique de gestion du niveau d'eau. Le lit de la rivière Chaudière dans la zone d'étude appartient au domaine privé à partir du centre ; la construction du barrage et son exploitation nécessiteraient donc l'obtention d'ententes avec chacun des propriétaires riverains. Les travaux prévus par le promoteur seraient d'une durée de 14 semaines et débuteraient en mai 2001. Ils sont évalués à 3 292 000 \$.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact.

L'étude d'impact mentionne des répercussions sur le climat sonore liées au passage des camions durant la période de construction. Plus de 3 400 passages de camions seraient prévus pour le transport des matériaux entre les sites d'extraction de la pierre et l'usine de béton installée au site du projet et pour le transport des matériaux à excaver du lit et des berges de la rivière jusqu'au lieu de disposition. Le chantier serait ouvert du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 heures, pendant 14 semaines.

La surélévation du plan d'eau entraînerait une détérioration des conditions naturelles de la végétation riveraine. Les espèces arbustives et herbacées terrestres seraient remplacées par des espèces aquatiques, particulièrement aux endroits où la pente est faible ou modérée.

Un plan de mesures d'urgence détaillant les étapes d'intervention en cas de bris du barrage ou de crue subite serait élaboré et terminé avant la mise en eau du barrage. La surveillance environnementale du projet serait assurée pendant la réalisation des travaux. Un programme de suivi environnemental serait aussi effectué pendant les deux étés suivant la fin des travaux. Ce programme viserait, entre autres, les travaux de remise en état du site, l'évolution de l'état des rives et l'aménagement de l'île Pozer, dont l'installation d'abris pour les oisillons et d'équipements permettant de fréquenter l'île pendant les autres saisons.

La documentation disponible

L'ensemble du dossier peut être consulté aux bureaux du BAPE à Montréal et à Québec, ainsi qu'aux endroits suivants :

- ❖ **Bibliothèque municipale de la Ville de Saint-Georges, 250, 18^e Rue ;**
- ❖ **Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, Bibliothèque centrale, 1255, rue Saint-Denis, local A.M. 100, Montréal ;**
- ❖ **Bureau du BAPE à Québec, 575, rue Saint-Amable, 2^e étage, bureau 2.10 ;**
- ❖ **Bureau du BAPE à Montréal, 2, Complexe Desjardins, Tour Est, 18^e étage, bureau 1817.**

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE à www.bape.gouv.qc.ca. Il contient, entre autres, les règles de procédure relatives au déroulement des médiations en environnement et, à la rubrique médiation, tous les documents déposés dans le cadre de ce mandat.

Les personnes intéressées à obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec l'agente d'information, madame Marielle Jean, ou avec le coordonnateur du Secrétariat de la commission, monsieur Sébastien Durand, au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732. Ces personnes peuvent être également jointes par courrier électronique à l'adresse : chaudiere@bape.gouv.qc.ca.